

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PHASE 2

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Présentation des orientations du PADD

Rappel des grandes étapes du PLUi

Diagnostic

Analyser le Territoire, mettre en avant ses atouts et faiblesses –
Définir des enjeux d'aménagement et de développement

PADD

Construire un Projet de Territoire en accord avec les enjeux
du diagnostic et la volonté des Elus

Pièces
réglementaires

Définir les règles de mise en œuvre du Projet de Territoire

Phase de
consultation

Soumettre le Projet aux Personnes Publiques Associées
Soumettre le Projet à la population



La composition du PADD

- I. **Axe n° 1** : Préserver les ressources naturelles et les espaces agricoles du Laurécois Pays d'Agout
- II. **Axe n° 2** : Conforter la vie locale en assurant un cadre de vie rural, préservé dans les collines et en affirmant la place stratégique de développement de la vallée de l'Agout et de Lautrec
- III. **Axe n° 3** : Préserver l'identité locale du paysage tarnais et valoriser le patrimoine du Laurécois Pays d'Agout

AXE N°1

PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET LES ESPACES AGRICLES DU LAUTRÉCOIS PAYS D'AGOUT

ASSURER LA PRÉSERVATION DES ESPACES FORESTIERS ET AGRICOLES

- > Limitation de la consommation foncière des espaces agricoles
- > Identification des espaces forestiers à fort enjeux

PRÉSERVER ET RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE

- > Protection des réservoirs de biodiversité
- > Identification et préservation des corridors écologiques
- > Préservation des haies le long des chemins de randonnée

ASSOCIER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE A DES PRATIQUES DURABLES

- > Développement des énergies renouvelables
- > Construction de bâtiments plus écologiques

ANTICIPER ET RÉDUIRE LES RISQUES NATURELS DU TERRITOIRE

Assurer la préservation des espaces agricoles et forestiers à enjeu

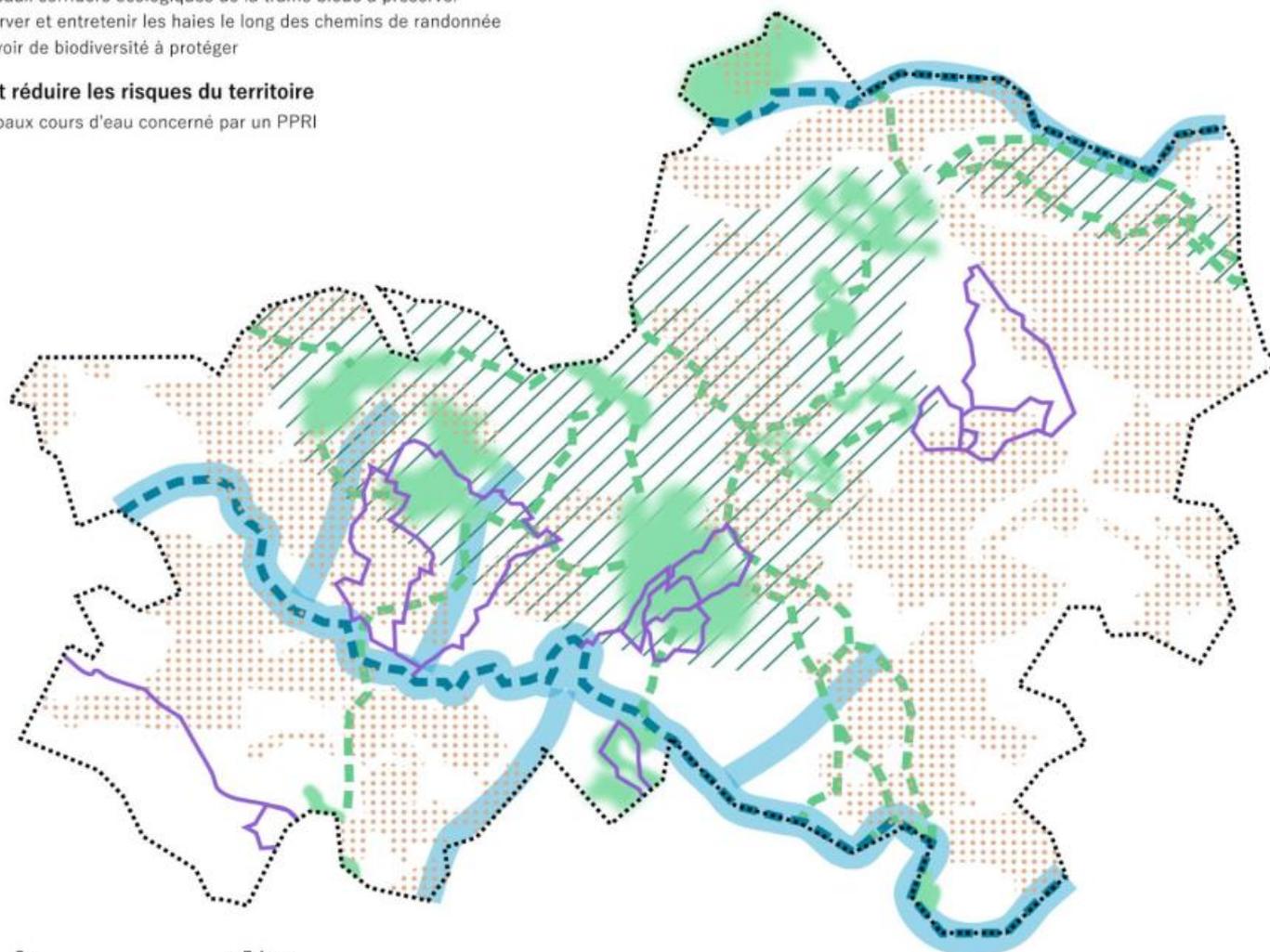
-  Secteur agricole à préserver de l'urbanisation (élevage ou potentiel agronomique important)
-  Zone à enjeu où il convient de limiter un développement urbain dense et important

Préserver et renforcer la trame verte et bleue

-  Principaux corridors écologiques de la trame verte à préserver
-  Principaux corridors écologiques de la trame bleue à préserver
-  Conserver et entretenir les haies le long des chemins de randonnée
-  Réservoir de biodiversité à protéger

Anticiper et réduire les risques du territoire

-  Principaux cours d'eau concerné par un PPRI



AXE N°2

CONFORTER LA VIE
LOCALE EN ASSURANT
UN CADRE DE VIE
RURAL, PRÉSERVÉ DANS
LES COLLINES ET EN
AFFIRMANT LA PLACE
STRATÉGIQUE DE
DÉVELOPPEMENT DE LA
VALLÉE DE L'AGOUT ET
DE LAUTREC

ETRE EN CAPACITE D'ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS D'ICI 2035

- > En affirmant la place de la CCLPA : au cœur de différents bassins d'emploi et de vie
- > En proposant un rééquilibrage du parc de logements
- > En développant une offre locative sur le territoire
- > En proposant une densité urbaine en cohérence avec l'identité des différents secteurs de l'intercommunalité

PRÉSERVER LA PLACE DE L'OFFRE DE PROXIMITÉ

- > Sauvegarde des écoles
- > Adaptation des besoins en équipements sportifs
- > Identification des pôles urbains et des communes intermédiaires
- > Espaces dédiés aux commerces ambulants
- > Aménagement de points de vente pour les producteurs locaux

AXE N°2

CONFORTER LA VIE
LOCALE EN ASSURANT
UN CADRE DE VIE
RURAL, PRÉSERVÉ DANS
LES COLLINES ET EN
AFFIRMANT LA PLACE
STRATÉGIQUE DE
DÉVELOPPEMENT DE LA
VALLÉE DE L'AGOUT ET
DE LAUTREC

REVALORISER L'AMÉNAGEMENT DE CERTAINS CENTRES-BOURGS

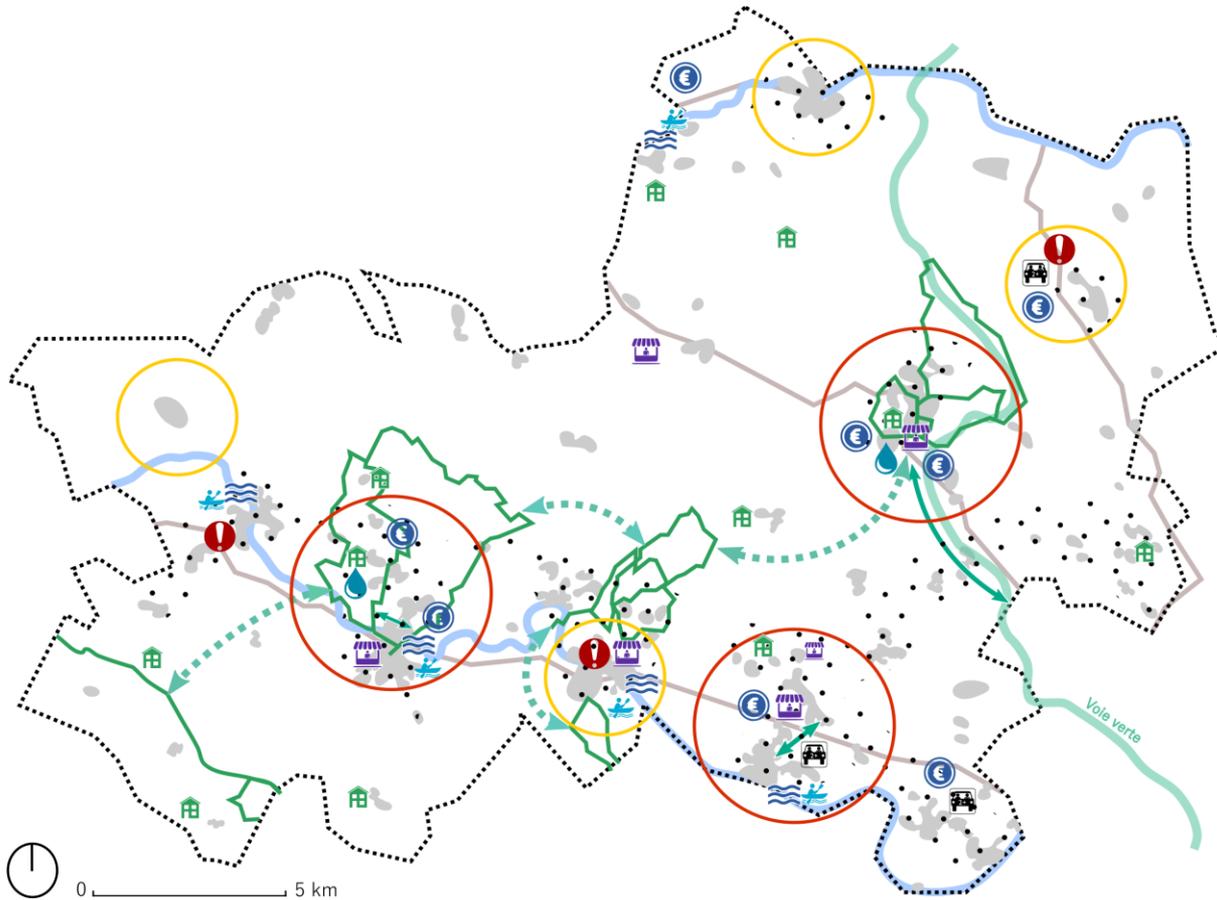
- > Requalification des places de villages
- > Sécurisation des traversées dangereuses
- > Aménagement d'itinéraires cyclables
- > Aménagement d'aires de covoiturage à l'extérieur des centres-bourgs

PROPOSER DES ESPACES DE DÉTENTE ET PRATIQUES SPORTIVES A PROXIMITÉ DES PLANS D'EAU ET RIVIÈRES

- > Aménagement des plans d'eau
- > Aménagement d'espaces publics et de promenades le long de l'Agout et du Dadou

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- > Affirmer la place des zones d'activités existantes
- > Favorisant le développement de la fibre optique
- > Développement du tourisme vert autour des aménités du territoire
- > En profitant du potentiel bâti existant



Assurer l'accueil des nouveaux habitants

- Secteurs urbanisés à conforter
- Zones à privilégier pour le développement et la densification urbaine

Préserver l'offre de proximité

- Affirmer la place des pôles urbains
- Conforter la place des communes intermédiaires
- Création de liaisons piétonnes entre les chemins de randonnée
- Création de pistes cyclables
- Secteurs privilégiés pour aménager des points de vente en faveur des producteurs locaux

Revaloriser l'aménagement de certains centres-bourgs

- Sécuriser les traversées dangereuses
- Secteurs privilégiés pour aménager des aires de covoiturage

Revalorisation de la rivière et des plans d'eau

- Valorisation de l'aménagement des plans d'eau
- Aménager des espaces de détente et des promenades le long de l'Agout et du Dadou

Développer l'attractivité du territoire

- Affirmer la place des zones d'activités existantes
- Aménager de nouvelles mises à l'eau pour développer l'activité de canotage
- Développer l'offre d'hébergement touristique

AXE N°3

PRÉSERVER L'IDENTITÉ LOCALE DU PAYSAGE TARNAIS ET VALORISER LE PATRIMOINE DU LAUTRÉCOIS PAYS D'AGOUT

PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI LOCAL

- > Valorisation du patrimoine bâti de qualité
- > Identification et préservation du petit patrimoine
- > Réhabilitation des constructions ayant un caractère patrimonial

CONSERVER LE PAYSAGE AGRICOLE ET NATUREL PROPRE AU TERRITOIRE

- > Maintien d'une activité agricole diversifiée
- > Limitation du mitage urbain et de l'étalement linéaire
- > Préservation des points de vue remarquables
- > Conservation des éléments de paysage propre au territoire

PRÉSERVER LE PAYSAGE URBAIN DE LA CCLPA

- > Requalification de certaines entrées de village
- > Amélioration de l'intégration paysagère des zones d'activités
- > Préservation de la qualité paysagère des espaces urbanisés

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



MERCI DE VOTRE ATTENTION